



Prestations d'Appui Spécifiques (PAS) pour le handicap cognitif

Les PAS sont financées par l'Agefiph et le FIPHFP et permettent aux employeurs de disposer de l'expertise de spécialistes afin d'identifier les incidences du handicap d'une personne dans son contexte professionnel et les actions à mettre en œuvre pour les compenser. Il existe 6 grands types de PAS par famille de handicap : visuel, auditif, moteur, mental, psychique et cognitif. Cette fiche concerne les PAS pour le handicap cognitif.

Les intervenants en charge des PAS interviennent sur prescription des Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission locale, qui agissent comme des généralistes du handicap. Ils sollicitent les PAS quand ils ont besoin d'une expertise complémentaire pour gérer une situation de handicap plus complexe. Les PAS ne peuvent donc pas être mobilisées directement par les employeurs, hormis les employeurs sous convention avec le FIPHFP et les centres de gestion de la fonction publique territoriale qui peuvent directement les mobiliser via le médecin du travail ou de prévention.

Qui en sont les bénéficiaires ?

- Les personnes handicapées **à la recherche d'un emploi ou en poste**,
- Les personnes handicapées inscrites dans une **démarche active d'accès, de retour ou de maintien dans l'emploi** en milieu ordinaire de travail,
- Les personnes handicapées suivies par des opérateurs référents identifiés en charge de l'accompagnement vers l'emploi ou du maintien dans l'emploi (Cap Emploi)
- Les personnes handicapées présentant des problématiques et des besoins en lien avec leur déficience, auxquels seuls des prestataires spécifiques peuvent répondre.

Quelques exemples de mesures concrètes pouvant être déployées dans le cadre d'une PAS

- Accueil de l'agent, en présence ou non des partenaires concernés (prescripteur, employeur, médecin du travail)
- Recueil des informations concernant la situation professionnelle. Rencontre avec l'employeur, bilan fait sur site si besoin
- Contact avec les acteurs des domaines médical, social et professionnel (médecin du travail, médecin traitant, travailleur social...), en accord avec la personne
- Sensibilisation de l'employeur, de l'équipe de travail, d'un tuteur chez l'employeur, sur les situations de handicap pouvant être rencontrées par la personne au regard de son environnement de travail
- Aide à l'appropriation et/ou au choix des solutions proposées à l'employeur par le prescripteur pour favoriser l'autonomie de la personne dans son emploi
- Aide à la personne dans la décision de maintien sur le poste ou dans un éventuel projet de reclassement interne ou externe

Prestations d'Appui Spécifiques (PAS) pour le handicap cognitif

Les PAS pour les handicap cognitif se divisent en 5 parties qui peuvent être mobilisées dans leur ensemble ou séparément par les prescripteurs en fonction de leur diagnostic.

Pré-diagnostic

- Déterminer le handicap prégnant de la personne pour l'orienter vers la prestation adéquate, notamment dans les situations de multi-handicaps.

Bilan complémentaire sur la situation de la personne

- Apporter un premier éclairage (clés de compréhension, modes de compensation personnels, stabilisation de l'état de la personne...) sur la personne et sa situation, permettant au référent de parcours d'ajuster son accompagnement.

Appui expert sur le projet professionnel

- Apporter un éclairage expert sur l'interaction des conséquences du handicap et le projet professionnel envisagé. Selon le module : bilan cognitif complet, remédiation cognitive, et psychoéducation, réflexion autour des modes de compensations, étude de la faisabilité du projet en adéquation avec les modes de compensations.

Appui expert à la réalisation du projet professionnel

- Permettre de définir les conditions à réunir pour mettre en œuvre un projet professionnel : accompagnement vers l'emploi / la formation, phase plus opérationnelle de mise en place du projet, appui à l'intégration, actions de sensibilisation à destination du collectif travail, aménagement du poste, visite sur site...

Appui expert pour prévenir et/ou résoudre les situations de rupture

- Permettre de désamorcer rapidement un conflit, ou de résoudre un problème en lien avec la situation de handicap : appui à l'employeur, au collectif travail et/ou au bénéficiaire. Actions de sensibilisation, écoute, conseil et remédiation. Actions autour des modes de communications et des capacités d'affirmation de soi en situation.

Les contacts en Régions Paca et Corse

Types de handicap	Var	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Hauts-Alpes	Alpes-de-Haute-Provence	Vaucluse	Corse du Sud	Haute-Corse
Moteur	Pep06 Pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes 04 97 11 70 90 www.pep06.fr			Émergences PACA 04 92 71 08 86 emergencespaca@orange.fr			Association L'opérata - Picot Sylvain 06 62 73 23 30	
Visuel	Pep06 Pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes - 04 97 11 70 90 www.pep06.fr		IRSAM-CRIADV Centre de ressources interrégional d'aide aux déficients visuels www.irsam.fr				Association L'opérata - Picot Sylvain 06 62 73 23 30	
Auditif	Urapeda Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditif www.urapeda-paca.org 04 86 13 21 05						ARIS Association Régionale pour l'Intégration des Sourds 06 71 82 91 09	
Psychique	Isatis (Toulon, Avignon, Aix en Provence, Arles, Marseille, Manosque, Digne les Bains, Gap, Nice) www.isatis.org						Isatis Ajaccio 04 95 22 99 00	Isatis Bastia 04 95 32 26 26
Mental	Ariane Méditerranée contact@ariane-mediterranee.fr 04 94 08 39 10			Émergences PACA emergencespaca@orange.fr 04 92 71 08 86		CIBC-CMAR Centre Inter-institutionnel de Bilan de Compétences cibc84@cmar-paca.fr 04 90 89 20 40	Association L'opérata - Picot Sylvain 06 62 73 23 30	
Cognitif	Corydis Var https://coridys.fr/ pascognitif83@coridys.fr 04 83 57 49 42	Urapeda Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditif www.urapeda-paca.org 04 86 13 21 05	I-Cog contact@i-cog.fr 09 52 42 46 89	Émergences PACA emergencespaca@orange.fr 04 92 71 08 86		Urapeda Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditif www.urapeda-paca.org 04 86 13 21 05	Association L'opérata - Picot Sylvain 06 62 73 23 30	